

Département de l'AIN

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250407-DEC2025-027-DE
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT
N° D2025-027

Objet : Bail de courte durée avec la Société Civile Immobilière JSLOC pour la location d'un espace de stockage

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

CONSIDERANT qu'il convient de stocker de manière provisoire les bacs jaunes qui seront distribués aux habitants de la CCPA ;

CONSIDERANT la proposition de bail, annexée à la présente décision, de la Société Civile Immobilière JSLOC dont le siège social est situé 848 rue principale 01470 BENONCES ;

- **DECIDE** de signer avec la Société Civile Immobilière JSLOC un bail d'une durée de 2 mois pour un local professionnel à Lacraz Route de Villebois à Serrières-de-Briord (01470), d'une surface au sol d'environ 370 m², à compter du 15 mai 2025.
- **PRECISE** que le loyer mensuel est fixé à la somme globale de 1 167 € TTC.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 7 avril 2025
Publiée le 08 AVR. 2025*

Fait à Chazey-sur-Ain, le 7 avril 2025.

Le Président
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

